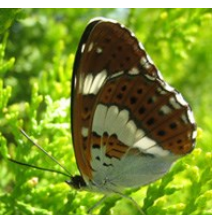
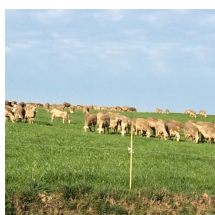
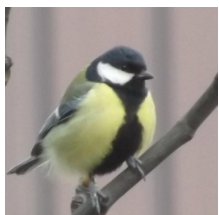
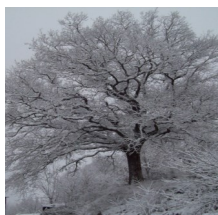
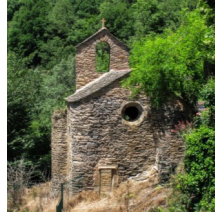


La Bastide Solages

2022

Bulletin Municipal



Mairie de LA BASTIDE SOLAGES , le Bourg, 12550

Téléphone : 05.65.99.74.72 e-mail : labastidesolages@laposte.net site internet : www.https://solages.jimdofree.com/

Ouverture au public : lundi après-midi de 14h00 à 16h30 et le jeudi matin de 09h00 à 12h00

Chères Solageoises, Chers Solageois,

Déjà un an écoulé depuis la dernière parution de notre journal et comme à l'accoutumée permettez-moi de vous présenter tous mes vœux pour 2022. Des vœux de santé tout d'abord dans ce contexte compliqué de crise sanitaire, mais aussi de bonheur, joie et prospérité...

Une année riche en décisions pour notre collectivité.

En effet le projet que j'avais ébauché lors du dernier bulletin a pris forme pour une bonne partie avec le début des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) et la réfection de l'éclairage public dont le SIEDA est maître d'ouvrage. Le réseau de distribution d'eau potable dans le village date de 1975, aussi le Syndicat Intercommunal de l'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des rives du Tarn reprend tous les branchements et procède à la pose des compteurs d'eau sur le domaine public. Ces travaux sont entièrement pilotés et financés par le Syndicat.

L'achat de la maison TOURNIER, de l'ancien atelier ainsi que des dépendances s'est concrétisé cet automne et nous sommes en pleine réflexion pour aménager cet espace en un lieu de rencontre, de convivialité mais aussi de culture et de travail partagé. Nous souhaitons vivement associer le plus grand nombre d'entre vous à cette réflexion en nous retournant vos remarques et suggestions. Il est certain que ces travaux sont une étape importante de notre projet, mais il reste bien des choses à clarifier en ce qui concerne la gouvernance et le fonctionnement. Nous sommes parfaitement conscients qu'il sera très difficile à un géant de sortir un salaire tout au long de l'année.

Nous avons également lancé un marché public, c'est une obligation au regard du montant des travaux, pour l'aménagement des espaces verts et de la voirie dans le Village de Solages, ce qui a permis au Conseil municipal de retenir deux entreprises pour ces travaux qui débiteront en début d'année.

Je tiens à remercier ici nos partenaires financiers (Etat, Région, Département, Communauté de Communes) qui soutiennent notre projet en ayant attribué pour la première tranche de travaux une subvention conséquente.

Une année d'évolution à la Commission Voirie intercommunale : Le Conseil communautaire a entériné toutes les propositions de la commission voirie à savoir :

- la prise de compétence voirie sur toutes les voies communales des onze communes à l'exception des rues et places des villages et des hameaux.
- la création d'un service interne pour l'entretien de nos routes. Cela implique l'embauche de deux agents, l'achat de matériel adapté et la construction d'un hangar.

Une année de gros investissements pour le SIAEP des rives du Tarn avec le démarrage de la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau et un programme ambitieux de remplacement de conduites pour améliorer la qualité de l'eau et le rendement du réseau.

Une année qui malheureusement ressemble à la précédente côté festivités. La pandémie n'en finit pas et les vagues successives dues aux différents variants touchent le monde entier de plein fouet. J'espère qu'en 2022 la situation va s'améliorer et que nous pourrions à nouveau échanger autour d'un verre et partager un repas.

L'année 2022 sera pour moi, et je l'espère pour nous tous, une année d'espérance dans la concrétisation de cet espace de vie rurale où le lien social va retrouver toute sa place et les différents services mis en place pourront simplifier notre quotidien.

Bonne année à toutes et tous.

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995. La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

Les conditions de renouvellement et de délivrance

A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 12 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée. Le délai de délivrance est variable en fonction de la demande de titre et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.

Durée de validité

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans. Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité au 2 août prochain sera toujours valable. A compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de voyager dans les autres pays européens.



URBANISME

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE)

A partir du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux ou tout autre demande autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Pour la commune, vous pouvez déposer toutes les pièces de votre dossier (cerfa, plans, photos, etc...) sur l'adresse mail suivante : urba.labastidesolages@laposte.net

Vous pourrez toujours déposer en format papier vos demandes d'autorisation d'urbanisme
à la mairie - Solages - 12550 LA BASTIDE-SOLAGES

Pour rappel : le secrétariat de mairie peut vous accompagner dans votre projet d'urbanisme, uniquement sur rendez-vous.

Téléphone : 05.65.99.74.72

FERMETURE DU CENTRE DU TRESOR PUBLIC DE BELMONT-SUR-RANCE ET DE REQUISTA

Les Trésoreries publiques de Réquista et de Belmont-sur-Rance ont fermé définitivement le 31 décembre 2021 et seront directement attachées au Service de Gestion Comptable de Saint Affrique.

Ce service est réservé exclusivement aux collectivités territoriales.

Le Centre de Millau continuera à répondre à toutes les demandes des particuliers (impôts, cadastre, hypothèques, etc...)

TAXE HABITATION 2021

Vous avez tous vu votre impôt **sur le foncier bâti** augmenter.

L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée dans la loi de finances 2020. Ainsi, 80% des foyers ne paieront plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En 2018, la commune de la Bastide Solages a fait le choix, avec les communes de Brasc et de Montclar de se retirer de la communauté de communes du Saint Affricain pour se rattacher à la Communauté de Communes du Réquistanais.

La structure des taux intercommunaux de la Communauté de Communes du Réquistanais (CCR) est différente de celle de la Communauté de communes de St-Affrique-Roquefort- 7vallons.

Pour éviter une hausse très importante pour les contribuables des trois communes, la solution pour neutraliser l'augmentation intercommunale consistait à baisser les taux communaux. En 2018 le taux du foncier bâti était alors passé à 4.43%.

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la commune s'est vue transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire mais **sur le taux communal de 2017** (11%) et non sur le taux de 2018.

A une année près, nous n'aurions pas eu cette augmentation !!!

ETAT CIVIL 2021

MARIAGES : Evelyne COSME PUCHADES/Hervé FAVRE - 29/05/2021

Marie-Mélanie PELFORT/Tiago FERREIRA LOURO 15/05/2021

DECES :

Sur commune : Hélène MASSOL 02/08/2021

Blanche VIDAL veuve ROUQUETTE 04/03/2021

Hors commune : Germain VALAT époux de Marie -Madeleine MAS 29/10/2021

Raymond NICOULES époux de Chantal LEFIER 08/07/2021

Marthe BEL épouse de Alphonse DURAND 06/04/2021

Marie-Louise ROUSSEL épouse Jacques FARNIERE 25/01/2021

Nous avons appris le décès de Guy Souyris, frère de Jean Souyris (maire honoraire 1983-2001). Nous avons une pensée toute particulière pour lui et sa famille.

2022 - ANNEE DES ELECTIONS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DES DEPUTES

Calendrier

Dates de l'élection du président de la République : le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez demander à être inscrit soit une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection.

Vous pouvez donc vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 3 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle**.

Inscriptions des jeunes de 18 ans

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Précaution à prendre :

1. Les fichiers des jeunes atteignant l'âge de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de vérifier auprès du service des élections que vous apparaissez bien sur les listes électorales, pour pouvoir, dans le cas contraire, demander votre inscription.
2. Les jeunes concernés qui ont changé d'adresse depuis leur recensement au titre du service national sont invités à demander leur inscription à titre volontaire (se reporter à la rubrique inscription sur les listes électorales).

Vérifiez votre inscription à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour tout autres renseignements :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

La carte électorale

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en y présentant une pièce d'identité.

Déterritorialisation des procurations

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 prévoit la déterritorialisation des procurations de vote à compter du 1er janvier 2022 en supprimant la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune. Désormais, mandant et mandataire ne sont plus nécessairement inscrits dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement se rendre au bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour exemple : un électeur de Réquista pourra être mandataire d'un électeur de la Commune la Bastide Solages.

NOUVEAUTES SUR LA COMPETENCE VOIRIE

Lorsque nous avons rejoint la CC des 7 Vallons en 2014, la totalité de notre voirie leur a été transférée (sauf rues et places des hameaux et village).

En 2018 nous avons rejoint la Communauté de Communes du Réquistanais (CCR) ainsi que 3 autres communes, dont la voirie était totalement communautaire. Il n'en était pas de même pour les 7 communes d'origine de la CCR, dont uniquement la moitié des routes était transférée. Dans un but d'équité et d'un meilleur entretien, la CCR a décidé d'étendre sa compétence à toutes les voies communales. Ce qui a impliqué un transfert de charges validé par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et entériné par le Conseil Communautaire.

Le budget de la voirie pour la CCR est devenu de ce fait plus important avec environ 700 000 € de dépenses annuelles. Nous savons tous que l'entretien des voies est primordiale pour leur durée de vie. S'il est bien effectué, nous pouvons espérer à moyen terme une diminution des coûts

Concernant ces travaux, comme l'élagage, le curage de fossé, l'entretien des aqueducs, le fauchage, le débroussaillage et bien sûr l'entretien des routes avec réparations ponctuelles, la communauté de communes du Réquistanais a fait le choix de créer un service interne et de s'équiper en matériels pour assurer elle-même ce travail, avec l'embauche de deux personnes qualifiées, pour commencer cette nouvelle compétence à compter du 2 janvier 2022.

Le parc matériel de la communauté de communes est composé d'un fourgon 3.5 tonnes, d'un poids-lourd 26 t, d'un tracteur chargeur avec épareuse, d'un PATA (camion de goudronnage), d'une pelle à pneus avec lamier et d'un compacteur avec remorque ainsi que tout le matériel de signalisation nécessaire. Le choix qui a été fait a pour but de mieux entretenir notre réseau routier avec des interventions plus rapides et plus ciblés et ainsi traiter plus efficacement les dégradations ponctuelles. Les agents assureront ces interventions sous la responsabilité de Sébastien Lacombe, technicien en charge de la voirie, au niveau de la communauté de commune.

Vous aurez l'occasion de les voir au cours de l'année 2022 pour effectuer ces tâches d'entretien notamment sur la voie de Cayssials vers Lagné avec l'utilisation de grave émulsion et du PATA. Une campagne d'emplois partiels avec le PATA sera programmée sur notre commune afin de limiter les dégradations des revêtements des années précédentes.

Un programme d'entretien sera établi par le technicien et le DGS (Directeur Général des Services) de la communauté de commune en accord avec les Maires. L'entreprise Colas continuera les travaux de revêtement pour l'ensemble de la communauté de commune du Réquistanais.



TRAVAUX 2021 ET PREVISIONS 2022

2021 : La Communauté de Communes a réalisé avec l'entreprise Colas la suite des travaux de goudronnage et de renforcement de la voie communale de La Vernière, dans la continuité des travaux engagés en 2020. Vu la longueur de cette route, ces travaux avaient été planifiés sur deux ans. Le revêtement sur la voie de Puech Sec a également été remis à neuf.

L'entreprise Bélière a assuré le fauchage et le débroussaillage comme ces dernières années.

En ce qui concerne les travaux de voirie financés par la Mairie, le hameau de Cayssials a été goudronné et les rues ont été renivelées.

2022 : L'accès à la ferme de La Vernière clôturera les travaux de voirie de ce côté de la commune. Pour la suite des travaux envisagés cette année, ils se feront sur la voie communale de Cayssials, depuis le hameau en remontant vers Solages, dans la limite des crédits disponibles, et seront effectués par l'entreprise Colas.

Sur notre commune, un programme d'entretien de la voirie avait été établi en 2014 avec pour but de traiter toutes les routes par ordre de priorité en tenant compte des dégradations et du trafic. En 2022 nous aurons traité tout notre réseau (revêtement et renforcement).

INFLUENZA AVIAIRE (grippe aviaire) HAUTEMENT PATHOGENE

Au regard de la forte dynamique de circulation dans la faune sauvage du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène depuis la fin du mois d'août en Europe, le ministre de l'agriculture a relevé, par arrêté du 4 novembre dernier, le niveau de risque pour le porter à élevé sur tout le territoire national.

Bien que le virus ne soit pas transmissible à l'homme et que la consommation de denrées alimentaires ne présente aucun risque, cette maladie peut avoir un impact très important dans les élevages.

C'est pourquoi l'ensemble de la population doit éviter de fréquenter les zones où stationnent des oiseaux sauvages du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés. Tout contact avec les oiseaux sauvages, morts ou vivants, est donc à proscrire. En cas de contact, un nettoyage approfondi et une désinfection sont à pratiquer.

La découverte d'oiseaux sauvages morts (cygnes, canards, oies, mouettes, goëlands, poules d'eau, foulques, râles) doit être signalé auprès des animateurs du réseau SAGIR :

- le service départemental de l'Office français pour la Biodiversité : 05 65 87 07 31
- la fédération départementale des chasseurs : 05 65 73 57 20

Pour les autres espèces, seules les mortalités groupées (au moins trois oiseaux trouvés morts simultanément dans un rayon de 500 mètres sur une semaine) doivent être signalés.

Pour les basses-cours (particuliers et exploitants agricoles) il est demandé d'enfermer les volailles dans des bâtiments ou à défaut de restreindre la taille des parcours et de les protéger par des filets de telle sorte à limiter les risques de contact avec la faune sauvage. Une surveillance de l'état de santé des animaux est également à assurer quotidiennement pour détecter au plus tôt l'apparition de comportement anormaux et pour les signaler à un vétérinaire.

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

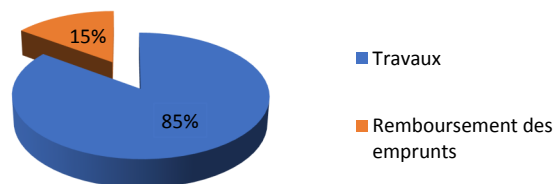
SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE : CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

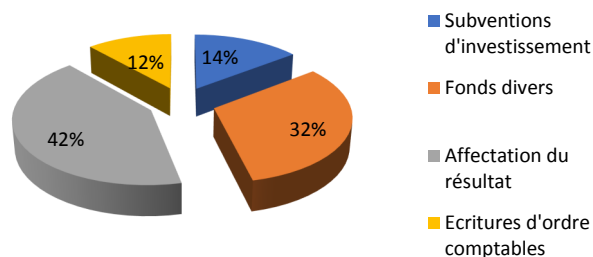
SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	102 402,81
Charges générales	29 189,37
eau, électricité, fournitures diverses	24 254,62
Contrats	2 748,75
Impôts fonciers	2 186,00
Charges personnel	16 125,38
- personnel titulaire et non titulaire	11 395,94
- cotisations	4 313,38
- assurance personnel	416,06
Autres charges courantes	21 559,38
- Indemnités des élus + cotisations	18 675,38
- charges école + cantine	2 000,00
- subventions aux assoc et autres contrib.	884,00
Charges financières	380,45
- Intérêts d'emprunts	380,45
Ecritures d'ordre comptables	5 460,59
Atténuations de produits	9 491,00
- Redevance modernisation des réseaux	446,00
- Attri compensatrices comcom	9 045,00
Titres annulés	196,64
Dotations provisions	20 000,00
RECETTES	94 490,52
Produits de gestion courante	10 225,19
- Redevance assainissement	1 889,20
- Redevance modernisation des réseaux	535,00
- autres redevances	796,00
- Revenus des immeubles	7 004,99
Impôts et taxes	22 302,40
- Contributions directes	2 675,00
- Taxes foncières et habitations	13 497,00
- Taxes additionnelles droits de mutation	6 130,40
Dotations et participations	61 962,93
- Dotation forfaitaire	35 889,00
- Attri fonds de péréquation	736,00
- Compensat taxe foncière et taxe Habit	6 219,00
- autres redevances	19 118,93

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	28 514,08
Travaux	24 273,98
- Programme Cœur de village	12 305,28
- travaux de voirie	10 586,54
- Acquisition terrain voirie	1 382,16
Remboursement des emprunts	4 240,10
RECETTES	47 066,29
Subventions d'investissement	6 866,45
- Etat	2 547,09
- Aide parlementaire	4 319,36
Fonds divers	14 987,59
- FCTVA	13 632,50
- Taxe aménagement	1 355,09
Affectation du résultat	19 751,66
Ecritures d'ordre comptables	5 460,59

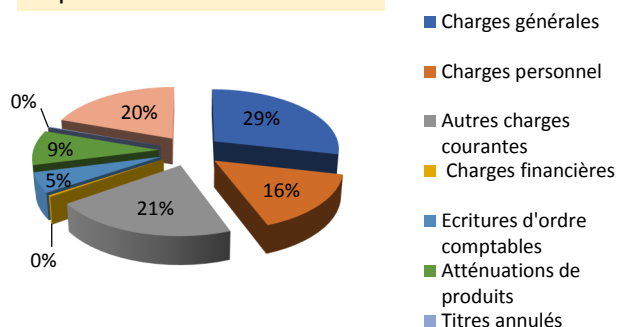
Dépenses d'investissement



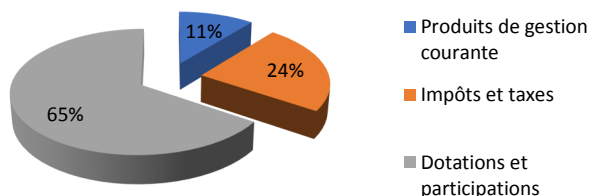
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

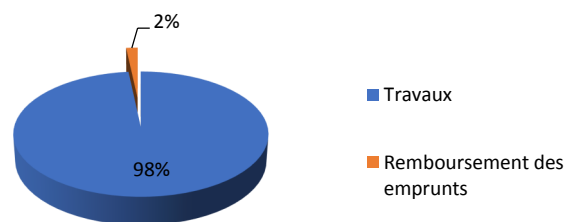


BUDGET PRINCIPAL 2021

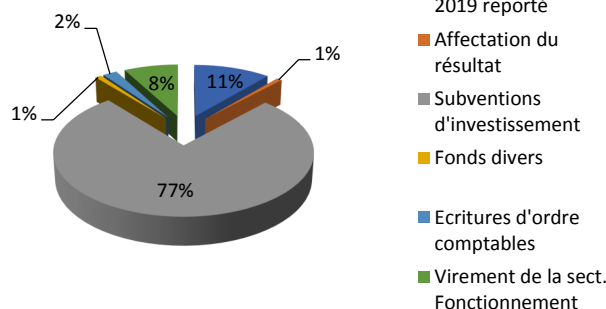
SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	124 944,00
Charges générales	36 187,00
eau, électricité, fournitures diverses	29 387,00
Contrats	4 300,00
Impôts fonciers	2 500,00
Charges personnel	17 300,00
- personnel titulaire et non titulaire	12 000,00
- cotisations	4 800,00
- assurance personnel	500,00
Autres charges courantes	25 850,00
- Indemnités des élus + cotisations	18 850,00
- charges école + cantine	6 400,00
- subventions aux assoc et autres contrib.	600,00
Charges financières	195,00
- Intérêts d'emprunts	195,00
Ecritures d'ordre comptables	5 461,00
Atténuations de produits	14 485,00
Dotations aux provi. Exploit	5 000,00
Virement à sect investisst	20 466,00
RECETTES	124 944,00
Produits de gestion courante	27 760,00
- Redevance assainissement	2 000,00
- Redevance modernisation des réseaux	500,00
- autres redevances	18 760,00
- Revenus des immeubles	6 500,00
Impôts et taxes	16 699,00
- Contributions directes	13 699,00
- Taxes foncières et habitations	3 000,00
Dotations et participations	80 485,00
- Dotation forfaitaire	36 050,00
- Attri fonds de péréquation	3 230,00
- Compensat taxe foncière et taxe Habit	7 209,00
- FDTP	3 000,00
- excédent reporté 2019	30 996,00

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	260 392,00
Travaux	255 962,00
- Programme Cœur de village	247 962,00
- Elargissement de la RD en Traverse	8 000,00
Remboursement des emprunts	4 430,00
RECETTES	260 392,00
Excédent investisst 2019 reporté	29 060,00
Affectation du résultat	2 024,00
Subventions d'investissement	201 000,00
- Etat	65 000,00
- Région	32 000,00
- Département	54 000,00
- CC Réquista	50 000,00
Fonds divers	2 381,00
- FCTVA	1 840,00
- Taxe d'aménagement	541,00
Ecritures d'ordre comptables	5 461,00
Virement de la sect. Fonctionnement	20 466,00

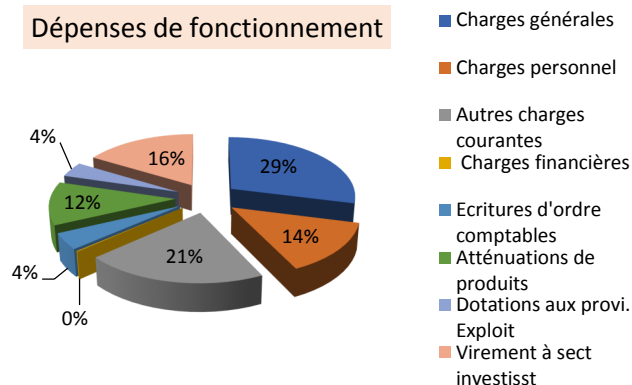
Dépenses d'investissement



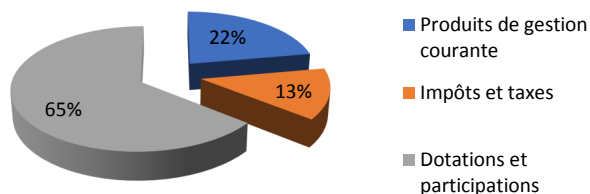
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Nous avons beaucoup travaillé en 2021 sur notre projet de revitalisation et d'embellissement du village. Après des mois de réflexion et de maturation, les premiers travaux ont commencé en fin d'année.

C'est un parcours compliqué de gérer en même temps la maîtrise d'œuvre, les demandes d'aides auprès des financeurs, et de réfléchir sur la gouvernance de notre lieu de vie rural.

Nous avons donc décidé de scinder le projet en 3 tranches dans le but d'étaler non seulement les travaux sur 3 ans mais également de gérer le budget le plus efficacement possible.

TRAVAUX DES RESEAUX

En préambule l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) et l'éclairage public ont commencé fin 2021. C'est le SIEDA (Syndicat Intercommunal Energies De l'Aveyron) qui est maître d'ouvrage. Il nous apporte une aide de 70 % du montant des travaux estimés pour l'enfouissement des réseaux électriques 56 509 € HT, le reste à charge pour la commune s'élevant à 16 953 €. Concernant l'enfouissement du réseau téléphonique qui est de 11 000 € HT, le reste à charge 5 500 € HT, ce qui représente une aide de 50 %. Les frais de câblage resteraient à la charge d'Orange. Pour le remplacement des appareillages d'éclairage public qui s'élèveraient à 12 500 € HT une aide de 25,20 % nous a été accordée, ce qui fait un reste à charge pour la commune de 9 350 € HT.



En même temps le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) des Rives du Tarn, compétent en eau potable reprend tous les anciens branchements à partir de la canalisation principale en fonte jusqu'aux nouveaux compteurs posés à l'extérieur des habitations. Ces travaux sont entièrement financés par le Syndicat.

TRAVAUX DES ESPACES VERTS ET VOIRIE



• **La première tranche de travaux** dont l'ouverture de chantier a été faite le 17 décembre, consiste à l'aménagement d'une partie des espaces publics au niveau du parking, l'embellissement du calvaire et d'un revêtement qualitatif de la voie qui dessert les habitations côté ouest du village. Le montant des travaux a nécessité de procéder à un MAPA (marché public à procédure adaptée - appel d'offres). Ce marché lancé en septembre est divisé en deux lots :

L'entreprise COLAS a été retenue pour le lot 1 : voirie et réseaux divers pour un montant total du marché 216 646,60 € HT dont 102 279,20 € HT pour cette 1ère tranche.

L'entreprise ID VERDE a été retenue pour le lot 2 : espaces verts pour un montant total du marché 109 491,50 € HT dont 35 989,50 € HT pour cette 1ère tranche.

- **La deuxième tranche de travaux** portera sur l'aménagement d'un espace de vie rural. La mairie est devenue propriétaire cet automne de l'ensemble des biens appartenant à la famille TOURNIER comprenant : une maison, l'ancien atelier de menuiserie et trois parcelles de terrain, coût total de la transaction 60.000 €.

Cet espace va s'organiser autour d'un lieu de rencontre, de convivialité et d'échanges.

Le lien social qui fait défaut en ce moment peut se créer autour d'un verre, de jeux de société, d'animations culturelles Il reste néanmoins un point très délicat à définir. Comment allons-nous organiser la gérance de ce café ? Nous avons parfaitement conscience que ce projet n'est pas viable économiquement parlant, mais ce n'est pas son but premier. Plusieurs possibilités sont actuellement étudiées. Nous pouvons confier la gestion et les animations à une association de bénévoles. Ce procédé va limiter les jours d'ouverture, ce qui peut poser problème surtout à la belle saison. Le bénévolat a aussi ses limites. Il serait peut-être opportun d'envisager un système mixte avec une gérance salariée pendant l'été, et basé sur un volontariat tournant le reste de l'année. A réfléchir.

A cet effet, vous trouverez en annexe de ce bulletin un imprimé où vous pouvez nous faire part de vos attentes, de vos suggestions. Nous souhaitons que le plus grand nombre d'entre vous participe soit nominativement soit en anonymat.

Si « l'espace café » reste le pivot de ce lieu, nous envisageons d'ouvrir une salle de lecture avec un dépôt de livres en partenariat avec la médiathèque de la CCR (communauté de communes du Réquistanais). Il est aussi prévu l'aménagement d'un espace de travail partagé, un possible dépôt vente de produits locaux ou de première nécessité, mais également un service aux personnes sous la forme de quelques heures par mois pour des questions fiscales ou sociales de quelques natures que ce soient toujours en partenariat avec la CCR.

Un architecte et un bureau d'étude planchent en ce moment sur la faisabilité. Le permis de construire devrait être déposé rapidement. Les travaux débuteront cette année après confirmation des aides financières de nos partenaires.

- **La troisième tranche de travaux** prévue en 2023 mettra l'accent sur l'embellissement du village avec la réfection de la place de l'Eglise et des rues adjacentes. Une calade de galets complétée de quelques plantations devraient renforcer l'attractivité de notre village.



(Test de désimperméabilisation sous forme de carottage concernant les travaux du parking et la réalisation de la calade)

Pour continuer dans la redynamisation du village, nous avons eu la possibilité d'intégrer le dispositif d'aide pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Nous nous sommes posés la question si cette opportunité était judicieuse à l'instant présent. Nous savons tous que les réserves d'énergie fossile de la planète s'amenuisent et qu'il nous faudra nous tourner vers les énergies renouvelables à plus ou moins longue échéance. Vu les travaux de réseaux que nous faisons actuellement sur la commune, il nous semblait évident d'en profiter pour faire installer cette borne. Son coût est de 10 000 €, le financement du SIEDA nous permet d'avoir un reste à charge pour la commune de 1000 € hors coût de l'entretien annuel qui sera de 300 €.

Concernant les WC publics près de l'église, ils seront supprimés pour permettre une vue dégagée et agréable sur la vallée. Les sanitaires sous le préau de la mairie seront réhabilités et accessibles pour toutes personnes à mobilité réduite.

UN BEL EXEMPLE DE CHANTIER PARTICIPATIF

La CCR souhaite développer le tourisme sur son territoire par la création d'un sentier de randonnée dans chaque commune qui la compose. Pour ce faire nous avons dessiné une boucle d'environ 13 kms de longueur sur la commune en essayant de valoriser le patrimoine bâti et les superbes points de vue que nous offre notre paysage vallonné.

Ce sentier débute à Solages et descend vers la Bastide où se trouve l'ancienne Chapelle du 13^{ième} et 15^{ième} siècle, accessible à tous, puis se poursuit le long du Rance vers le confluent du Mousse. A noter sur cette partie du parcours un nombre important de terrasses construites avec des murs en pierres sèches. Les randonneurs vont se diriger ensuite vers la croix du Bousquet, l'Albugue, Puech-Sec, la Martinié, la Libaudié avant de retourner vers le village de Solages, en passant devant l'incontournable point de vue de la Vierge.

Les chemins ruraux empruntés n'avaient pas été entretenus depuis des décennies, pour la plupart d'entre eux. Nous avons sollicité votre aide.

Une bonne vingtaine de bénévoles ont travaillé, chacun avec leurs moyens, leurs compétences et leurs disponibilités. Ce fut de belles journées de partage avec la mutualisation du matériel et l'engagement de tous. Nous ne pouvons ici que remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce travail sans oublier les propriétaires qui ont donné leur accord de passage lorsque le sentier traverse des propriétés privées.

Ce chemin sera balisé au premier trimestre 2022 par la CCR afin que chacun puisse randonner dès l'arrivée des beaux jours.



Embellissement

Nous vous rappelons que l'embellissement du village est rendu possible grâce à la Pépinière départementale de Salmiech qui fournit gracieusement des végétaux à chaque collectivité qui en fait la demande.

Ils sont bien entendu à planter le long des voies communales. Les personnes intéressées peuvent venir consulter la liste des plants en mairie.

La prochaine commande est prévue pour fin septembre 2022 au plus tard. A noter que ce sera à chaque hameau de les planter et de les entretenir. Pour le Bourg, c'est Christian Alibert qui se charge de l'entretien.



Petit rappel : Le Bercail, c'est quoi ?

C'est un lieu créé par la Communauté de Communes du Réquistanais (11 communes) pour répondre aux besoins du territoire sur différents volets.

Cette Maison des Services du Réquistanais concerne tous les habitants.

3 Espaces bien définis pour répondre à toutes vos questions :

- Espace démarches administratives.
- Espace de vie sociale.
- Espace entrepreneurs

Adresse : 7 avenue Vallée du Tarn à Réquista

Heures d'ouvertures au public : du lundi au samedi de 10h00 à 13h00 et sur rendez-vous pour les après-midis.

Téléphone : 05.65.43.68.64

Mail : lebercail@requistanais.com

Site internet : <https://lebercail.co/#contact>

FOCUS SUR LE NUMERIQUE

De nos jours, le numérique est nécessaire pour une multitude de démarches. Certains n'ont pas accès aux outils numériques, d'autres se sont lancés et ne sont pas rassurés, d'autres encore sont à l'aise ... c'est pourquoi Le Bercail propose diverses possibilités pour accéder au numérique. Deux ordinateurs sont en accès libre, à l'accueil du Bercail afin que chacun puisse faire ses démarches en autonomie. Pas de panique, en cas de besoin Laurie et Lucie sont présentes pour vous guider.

Pour se familiariser aux outils informatiques et devenir autonome au quotidien, le Bercail propose « Les cafés numériques ». Un mercredi tous les 15 jours, de 10h à 11h30, venez échanger, pratiquer autour d'un café et d'un ordinateur / tablette. Chaque atelier s'adapte à vos besoins.

Ces ateliers sont sur inscription. Le tarif est de 7€ par atelier ou 30€ les 5 ateliers. Les pass numériques sont acceptés.

Renseignements et inscription :

05.65.43.68.64 ou lebercail@requistanais.com

Point Info Séniors

Depuis déjà quelques années, le Point Info Séniors et Kalbéni sont à l'écoute des séniors sur l'ensemble du territoire Réquistanais et organisent différents ateliers afin de créer un lien entre tous.

Pour la session 2021/2022, ils ont organisé un atelier intitulé Mijot'Agés animé par une céramiste Sylvie Gravellard qui est venue sur la commune accompagnée d'une animatrice du Point Info, pour nous présenter dans un premier temps le projet.

Il s'agit d'apprendre à travailler l'argile, de le manipuler pour arriver à former un objet. Cela démarre d'un morceau brut, qu'il faut s'approprier, jusqu'à la cuisson en passant par la peinture, la gravure. Un vrai moment de détente.



Sur la commune nous avons une dizaine d'inscrits. Cet atelier prévoit six sessions à raison de deux par mois, comprenant un atelier cuisine



Comme pour l'atelier totems/épouvantails 2019/2020, il y aura une présentation générale courant mars 2022 si les conditions sanitaires le permettent. Pour l'instant rien n'est encore finalisé.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Communauté de Communes du Réquistanais a lancé en février 2021 une démarche de concertation, visant à élaborer une Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits et au numérique.



L'élaboration de la Convention Territoriale Globale du Réquistanais s'appuie sur un diagnostic et un plan d'action, co-construits avec les acteurs locaux, les habitants, les élus, les professionnels et des bénévoles concernés par ces enjeux, pour les années 2022 - 2026.

Deux grandes étapes ont structuré la démarche : une phase de diagnostic territorial et une phase concertée avec les acteurs du territoire ouvrant sur ces thématiques dans le but d'élaborer un plan d'action dans le cadre de la CTG. Au fil de l'année ont été organisés des temps de rencontres. Plusieurs élus de la commune ont participé à tour de rôle à des réunions de travail sur ces thèmes.

Afin d'avoir un meilleur ressenti et de récolter un maximum d'idées, la réflexion a été menée sur trois demi-journées par petits groupes intercommunaux avec une synthèse à la fin de chaque réunion.

Ces rencontres ont permis d'étayer le diagnostic des besoins repérés et de l'offre existante, mais aussi de bien faire remonter l'expérience de « terrain » de chacun, les difficultés rencontrées, les spécificités territoriales, les attentes d'appui et d'accompagnement et les enjeux du territoire.

Les besoins repérés dans la phase de diagnostic ont permis de dégager 3 axes stratégiques qui viennent structurer le plan d'actions :

Conforter et étoffer l'offre de services pour contribuer à l'attractivité du territoire communautaire :

- Consolider l'offre d'accueil petite enfance afin de répondre aux caractéristiques du territoire et aux besoins des familles
- Poursuivre les actions enfance-jeunesse (3-11 ans) et les adapter aux réalités locales
- Concevoir et structurer une offre en direction de la jeunesse (12 à 17 ans)
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Favoriser l'accès aux droits et au numérique pour éviter le risque de fracture sociale



Déployer des temps d'échanges et de partage pour cultiver le lien social et accompagner la parentalité :

- Conforter et développer l'action de l'Espace de Vie Sociale Le Bercail
- Soutenir les initiatives solidaires, citoyennes et créatrices de lien social
- Consolider et étoffer l'offre du LAEP
- Poursuivre et développer les actions d'accompagnement en direction des familles



Renforcer la lisibilité de l'action sociale territoriale par l'animation du réseau professionnel et par une communication structurée :

- Déployer une fonction de chargée de coopération territoriale au sein de la CCR
- Renforcer la synergie et la coopération entre les acteurs du territoire
- Participer à l'information des habitants, des partenaires, des élus sur l'offre de service et dispositifs existants

Cette convention est un contrat d'engagement entre la CAF et la CCR pour maintenir, améliorer, développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Pourquoi signer une CTG ?

- *Avoir une vision globale et décrochée*
- *Fixer un cap*
- *Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace*
- *Clarifier les interventions*
- *Faciliter la prise de décision*
- *Valoriser les actions*

ADMR des 7 Vallons

Depuis mars 2020, le service d'aide à domicile ADMR a été marqué et perturbé par la pandémie du Covid 19.

L'utilisation systématique des masques par nos aides à domicile, le respect des gestes barrières, et depuis septembre 2021 l'obligation vaccinale pour nos aides à domicile et nos bénévoles ont permis le bon déroulement des interventions chez les bénéficiaires. Nous tenons à remercier le Conseil Départemental via la fédération ADMR 12, les infirmières et tous ceux qui, au départ, nous ont offert des masques.

Depuis un an, nous avons une nouvelle secrétaire, Pauline Geiss, qui vous répond au N° de téléphone 05 65 99 42 90.

Sur notre commune, l'ADMR des 7 Vallons apporte son aide à 9 bénéficiaires. Une personne bénéficie aussi du portage repas. Les repas sont livrés, le lundi après midi, le mercredi après midi et le vendredi après midi. La cuisine centrale « Les Terres Rouges » à Belmont sur Rance peut préparer des repas variés et équilibrés et des repas avec des régimes (sans sucre et/ou sans sel pour des personnes diabétiques et/ou souffrant d'hypertension).

La pandémie a aussi bouleversé notre vie associative (quine annulé en 2019, 20, 21 et reporté en 2022 ainsi que les après midis récréatifs Arc en Ciel).

A l'heure actuelle, tous les services d'aide à la personne manquent de personnel, y compris l'ADMR au plan national, départemental et bien sûr local.

La référente commune bénévole de La Bastide Solages
est Josiane Chevalier, contact : 05 65 99 70 13.



La Fibre (bientôt tous connectés)

L'année passée nous avons fait un article sur « La Fibre ». Nous vous proposons un point sur l'état du déploiement de la fibre sur l'ensemble du département arrêté en septembre 2021.

Depuis le lancement du programme France haut débit en 2013, il y a 80 500 foyers éligibles sur le département, ce qui représente un peu plus de la moitié pour un déploiement total de l'ordre de 156 000 foyers prévus et réactualisés

Concernant La Bastide Solages, en regardant la carte des prévisions sur All Fibre,

(<https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier>) nous pouvons espérer être éligible fin 2022. Des travaux ont déjà été faits et une armoire est déjà installée au Bourg (ancien boulodrome).



SYNDICAT TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE

Concertation, coopération et solidarité pour la gestion locale de l'eau

Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (Syndicat mixte TSDR) est l'interlocuteur privilégié sur le territoire pour mettre en action la politique locale de l'eau. Le défi majeur de cette jeune structure, créée le 1er janvier 2020, est de nouer des liens de confiance à l'échelle de ce vaste territoire, composé de 73 communes, situées à cheval sur les départements de l'Aveyron et du Tarn, avec une même unité tracée par la ligne de partage des eaux (un même bassin versant). La gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations se pensent au niveau global et sont mises en œuvre à l'échelon local.

Des élus mobilisés

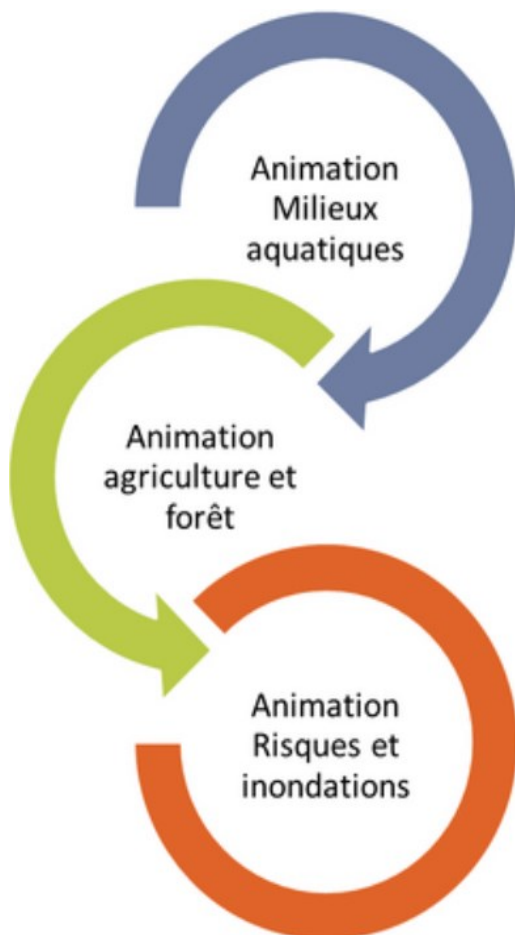
En 2021, un large travail de concertation a été mené par sous-bassins versants et a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux (maires, conseillers municipaux, partenaires techniques et financiers).

Dans la continuité des actions déjà en cours, les élus ont ainsi pu aborder les problématiques rencontrées par les collectivités et les riverains : érosions de berges, qualité de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable et la baignade, ruissellement urbain et agricole, protections des biens et des personnes face aux inondations, etc.

Programmes de travaux : des bénéfices simultanés pour les milieux naturels et la prévention des inondations

L'objectif est le démarrage d'un nouveau programme pluriannuel de travaux, relevant de l'intérêt général, approuvé par les services de l'État, les financeurs et les élus, en début d'année 2022, grâce à une coopération avec l'ensemble des usagers de l'espace.

Le comité de concertation « agriculture et forêt » du Syndicat mixte TSDR qui réunit élus, agriculteurs, forestiers, chambres consulaires, lycée agricole, associations, coopératives sera entre autre sollicité. Les zones habitées feront également l'objet d'une attention particulière : des projets de restauration de zones d'expansion naturelle des crues, de gestion des ouvrages seront mis en œuvre, avec l'appui technique du CEREMA, de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.





Par les maîtres mots « coopération et solidarité », les élus travaillent à définir une stratégie globale en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Le Syndicat mixte TSDR souhaite promouvoir une vision où il s'agit de « vivre avec la rivière » au travers d'actions permettant de retrouver des rivières saines, moins perturbées et dont on peut attendre des bénéfices multiples. En effet, ce mode de gestion intégrée de l'eau vise à retrouver des rivières moins dévastatrices en période de crue avec des ripisylves plus protectrices, un vaste réseau de haies sur les versants qui agissent comme des freins hydrauliques, des lits moyens et majeurs qui permettent de réguler les excédents d'eaux et ralentir les vitesses d'écoulements.

La préservation des sols agricoles, des zones humides et des annexes alluviales permet aussi de s'adapter aux changements climatiques avec des intérêts majeurs pour les paysages, la biodiversité et l'atténuation de l'impact des épisodes de sécheresse.

Le Syndicat mixte TSDR n'ayant pas de pouvoir de police, c'est toujours sur la base d'engagements volontaires des propriétaires et des collectivités, de partenariats avec les acteurs locaux que les opérations concrètes se réalisent.

Au vu de la concertation, le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) correspondante feront l'objet d'une délibération pour validation en conseil syndical en début d'année 2022. En complément à cet outil, le Syndicat mixte TSDR finalise le PAPI d'Intention (programme d'études se terminant au 1er trimestre 2022), construit un PAPI Complet (labellisation 1er semestre 2022) et élabore un Contrat de Rivière, comprenant notamment un programme agriculture et forêt, durant les deux prochaines années.

LE BILAN 2021 EN CHIFFRES DU SYNDICAT MIXTE TSDR



Dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, un travail d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque a été réalisé en partenariat avec le Syndicat mixte TSDR en 2021 : **35 REPÈRES DE CRUE** - sur 21 communes - 12 COMMUNES équipées d'échelles limnométriques - 37 PANNEAUX "parkings inondables" sur 19 communes

- **52 KM DE COURS D'EAU ENTRETENUS** : abattages sélectifs d'arbres dépérissant, retraits d'embâcles, plantations
- **70 HA DE ZONES HUMIDES** diagnostiqués répartis sur 12 SITES pour travaux futurs de restauration
- **50 MAISONS ÉQUIPÉES DE BATARDEAUX**
- **500 MÈTRES LINÉAIRES DE HAIES PLANTÉS** dans le cadre du projet global du Fer à Cheval, méandre du Dourdou, avec le concours des classes (de la seconde au BP) du lycée La Cazotte.
- **1 COMITÉ TECHNIQUE "Agriculture & Forêt"** : Réflexion sur les pratiques agricoles et forestières en lien avec les enjeux locaux dans un contexte de changement climatique

Une question, un renseignement ? Le syndicat TSDR se tient à votre disposition au 05 65 49 38 50

Mairie , Route de Lacaune 12370 BELMONT SUR RANCE – contact@tsdr.fr

Chaque année, un Français produit en moyenne 390 kg de déchets. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 40 ans. Même si dans notre département, les chiffres sont inférieurs, réduire la production de déchets est un enjeu majeur pour nous tous, pour diminuer notre impact sur l'environnement, pour préserver les ressources naturelles et pour maîtriser les coûts.

Prévention ou réduction des déchets : de quoi s'agit-il?

La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions, notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à :

- Réduire les quantités de déchets produits,
- Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.

Chacun de nous produit des déchets, qui doivent ensuite être traités par la collectivité. Prévenir la production de déchets, c'est donc prévenir les coûts de prise en charge de ceux-ci. Car moins nous trions plus cela risque de nous coûter cher.

CONTINUONS A PRODUIRE MOINS ET A TRAITER MIEUX !

C'est dans ce but que le SYDOM Aveyron a lancé début novembre 2021 une nouvelle grande campagne de communication sur l'extension des consignes de tri. Notamment avec une utilisation plus intensive des poubelles jaunes, mieux trié c'est davantage recyclé. Vous pourrez y mettre les pots, les boîtes, les barquettes, les films plastiques, petits métaux, etc... Le but étant de réduire l'utilisation du sac noir pour les déchets ménagers, au profit du sac jaune translucide valable uniquement pour les matières recyclables. Allez visiter le site www.trionstouslesemballages.fr, des consignes de tri et autres informations vous aideront à y voir plus clair.

Vous pouvez également télécharger l'application sur vos téléphones portable Guide du Tri



Pour information sur le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif Les ordures ménagères pour 2022 :

Ordures ménagères :

- tous les 15 jours sur l'ensemble de la commune, cela débute du 10/01 au 14/01 inclus, ensuite ce sera du 24/01 au 28/01 inclus)
- Tous les 15 jours uniquement le village de Solages, cela débute du 03/01 au 07/01 inclus, ensuite ce sera du 17/01 au 21/01 inclus)

Tri sélectif :

- tous les 15 jours le mardi matin

Nous recevrons dans les prochains jours de la CCR un calendrier détaillé des tournées donc si besoin n'hésitez pas le demander !!!



COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022, pleine de bonheur, de réussite mais surtout de santé.

Si nous n'avons pu, pour des raisons sanitaires évidentes, et pour la deuxième année consécutive, organiser la Fête de notre commune en août et celle du Pain en septembre, nous espérons que ces événements pourront de nouveau avoir lieu cette année, afin que nous puissions nous retrouver, partager des moments conviviaux, et perpétuer ainsi les traditions festives de notre village.

Le Président du Comité des Fêtes



FETE DE LA BREBIS REQUISTA

Depuis près de 25 ans, le premier dimanche de juin, la brebis est à mise à l'honneur sur Réquista. Différentes manifestations sont organisées tout au long de cette journée. Les 7 communes du territoire, avant que nous ne les rejoignons en 2018 avec 3 autres communes, participent à cette manifestation en réalisant des chars qui défilent dans les rues.

Malheureusement cela fait deux années que cette fête est suspendue .

Pour 2022, après une invitation par les organisateurs et bénévoles, nous pensons qu'il serait bien que notre commune réalise son propre char et que celui-ci soit non seulement l'œuvre des habitants mais également porté par les habitants.

Le thème est celui des fruits et légumes rigolos

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter :

Josiane et Daniel Chevalier 05.65.99.70.13 ou la mairie 05.65.99.74.72

Une réunion est prévue pour vous exposer le projet plus en détail le 22/01/2022 à 10h30 à la salle des fêtes.

Que vous ayez une âme créatrice ou non, venez participer à ce projet qui sera réalisé en papier mâché, de bons moments en perspective à partager.

PS : le papier mâché demande l'utilisation de beaucoup de journaux, à tous les habitants, merci de bien vouloir d'ores et déjà les mettre de côté.



LE RALLYE TOURISTIQUE

Le dimanche 10 juillet 2022, sera organisé, suivant la situation sanitaire, le rallye touristique de la communauté du Réquistanais. Il a pour but de faire découvrir les villages de notre région.

Tout le monde peut participer : moto, auto, camping-car, etc...

Ce rallye n'est pas une compétition.

Le départ se fera de Réquista et l'arrivée à St Jean Delnous.

Pour tout renseignement s'adresser à : Sabine et Paul DUMOULIN : 06.45.66.64.38
paul.dumoulin11@orange.fr

NUMEROS D'URGENCE

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- GENDARMERIE : 17
- URGENCE EUROPEENNE : 112
- POUR SOURD ET MALENTENDANT : 114
(appel vidéo-SMS)
- MEDECINE DE GARDE MIDI PYRENEES : 3966
(à partir de 20h00, week-end et jours fériés)
- CENTRE ANTI-POISON et de
TOXICOVIGILANCE : 05.61.77.74.47

SANTE

TREBAS LES BAINS : Médecin généraliste Docteur
CHAHAL André Azzam. Secrétariat : 05.32.74.08.93

REQUISTA : Maison de santé pluridisciplinaire
Secrétariat : 05.31.97.10.40

- Médecins généralistes
- Chirurgien dentiste
- Kinésithérapeute
- Infirmières
- Orthophoniste
- Ostéopathe
- Sage-femme
- Diététicienne
- C.M.P Sainte Marie

Cabinets de soins infirmiers :

COUPIAC : 05.65.99.74.32

VILLENEUVE S/TARN : 05.63.55.84.65

ST SERNIN S/RANCE : Udsma : 05.65.99.65.70

Téléconsultation : Bourg de Montclar le mercredi
après-midi. Rdv téléphonique au 05.24.84.58.48
Ou par internet en indiquant dans le moteur de
recherche « ma blouse blanche montclar »

Kinésithérapeute :

VILLENEUVE S/TARN : Marianne AZEMAR
06.59.16.93.88

SERVICES D'AIDES A LA PERSONNES

ADMR : 05.65.99.42.90

POINT INFO SENIORS: 05.65.46.67.67

COUPIAC AMBULANCES - Transport à la demande :
05.65.99.78.53

SERVICES DE PROXIMITE

Pharmacies :

COUPIAC : 05.65.99.73.75

TREBAS LES BAINS : 05.63.55.88.03

Poste :

COUPIAC : 3631

TREBAS LES BAINS : point poste à la Mairie :
05.63.55.85.47

Déchèterie :

REQUISTA : 05.65.42.85.53

CAMBOUSSIERES : les lundis et samedis 14h00-17h00

AUTRES SERVICES

EDF « ENEDIS » dépannage (Rodez) : 09.72.67.50.12

EAUX « VEOLIA » (Rodez) : 05.61.80.09.02

EAUX « SIAEP des Rives du Tarn » (Réquista) : 05.65.46.11.99

TELEPHONE « ORANGE » dépannage : 3900

CENTRE DES IMPOTS (Millau) : 05.65.59.20.00

PREFECTURE (Rodez) : 05.65.75.71.71

S/PREFECTURE (Millau) : 05.65.61.17.00

**En cas de besoin numéro Vert
dédié à la crise du COVID 19 : 0800 130 000**